

DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL
DE LOCMIQUELIC

Envoyé en préfecture le 24/09/2024
Reçu en préfecture le 24/09/2024
Publié le 01 octobre 2024
ID : 056-265600536-20240917-D2024_027-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est rassemblé à la Mairie de Locmiquelic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le jeudi 12 septembre 2024

Etaient présents : Eric PATUREL, Stéphane DRÉANO, Jean-Yves LE GLOUAHEC, Annie BLAIZOT, Anne LE LAUSQUE, Marie-Noëlle LE HONSEC, Anne GERMAIN,

Absents excusés : Erwan MARTEIL, Joël AUDRAN, François NICOLLE, Hélène NIO

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30. Madame BLAIZOT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

D2024-027- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUILLET 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal du 3 juillet 2024 adressé le 12 septembre 2024 aux membres du CCAS,

Il convient, à ce titre, que les membres du Conseil d'Administration le valident ou demandent à le modifier.

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, le procès-verbal du Conseil d'administration du 3 juillet est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 17 septembre 2024

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT
Le secrétaire